

DÉCISION N° 2020/D475

MARCHÉ



TI VALO – REFACTURATION DES TONNAGES 2019 D'ENCOMBRANTS ET DE REFUS DE TMB PRIS EN CHARGE PAR KERVAL EN ISDND

En fin d'année 2019, eu égard aux difficultés d'écoulement des CSR, Kerval a accepté que certains flux ne soient pas envoyés sur Ti Valo, dans la mesure où ceux-ci auraient été détournés directement vers l'enfouissement par l'exploitant.

Par voie de conséquence, 1 569.52 t de refus légers de l'UVO de Lantic ont ainsi été enfouis directement dans l'ISDND du site. De la même façon, à partir de septembre 2019, 656.46 t d'encombrants de Loudéac Communauté Bretagne Centre ont été enfouis à Gueltas, en apport direct des déchèteries, pour le compte de Kerval.

Ces tonnages entrant dans le périmètre contractuel du marché d'exploitation Ti Valo, il convient dorénavant de refacturer les coûts induits par cette prise en charge des coûts d'enfouissement par Kerval auprès de l'exploitant de Ti Valo.

Sont proposés les tarifs de refacturation suivants :

- Tonne enfouie à LANTIC = 85.00 €/t
- Tonne enfouie à GUELTAS = 88.50 €/t

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- ➡ **VALIDE** les tarifs proposés et **AUTORISE** les services à procéder à l'émission des titres correspondants aux tonnages pris en charge par le syndicat en lieu et place de l'exploitant de Ti Valo.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Ploufragan le 18 Février 2020
Le Président


Thierry BURLLOT
LE SYNDICAT DE VALORISATION DES DÉCHETS
CENTRE ARMOR

**KERVAL CENTRE ARMOR
BUREAU DU 18 FÉVRIER 2020**

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D475-DE

Convocation du 10 février 2020

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt le dix-huit février à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au centre de tri Générès, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : Mr Thierry BURLLOT

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Thierry BURLLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean MÉGRET	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marcel SÉRANDOUR	SMITOM Launay Lantic	X	
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		X
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre		X

Présents :

10

Absents :

05

Votants :

10